

Installations : Eau potable

1. L'utilisateur :
 - Tous les apiculteurs.
2. La fréquence d'utilisation :
 - Chaque année (au minimum).
3. Les raisons d'enregistrer les présents renseignements sont les suivantes :
 - La gestion commerciale
 - Le présent dossier fait partie des exigences d'enregistrement de l'ACIA.
 - C'est un outil qui aide à maintenir l'imputabilité du personnel face aux tâches relatives à la lutte antiparasitaire.
 - La salubrité des aliments
 - Fournit un outil de dépistage des contaminants potentiels dans le miel.
 - Fait partie de la gestion globale qui vise à réduire les contaminants potentiels dans le miel.
4. Les références à la Norme de biosécurité apicole et au CBISQT :
 - La Norme de biosécurité apicole : aucune
 - Le CBISQT : pages 31, 106-112
 - Le présent modèle est une adaptation du formulaire 10.0.1 (page 172) du CBISQT.
5. Commentaires généraux :
 - Tous les apiculteurs qui extraient le miel, peu importe l'étendue de l'exploitation doivent utiliser de l'eau potable au cours de l'extraction du miel et pour nettoyer le matériel de transformation du miel.
 - Si l'on utilisait des boyaux d'arrosage dans les installations temporaires, les exploitants devraient s'assurer que ces boyaux sont certifiés pour une utilisation avec de l'eau potable.